

PROTOCOLE MÉDICAL

N° : PM-051

En vigueur le : 2023-10-17 (v3)

Date prévue de révision : 2028-10-17

**N-1 : ISCHÉMIE CÉRÉBRALE TRANSITOIRE / ACCIDENT VASCULAIRE
CÉRÉBRAL MINEUR POUR LES USAGERS DE LA CLINIQUE AOC**

Référence à une ordonnance : oui non

PROFESSIONNELS HABILITÉS ET SECTEURS D'ACTIVITÉS VISÉS PAR LE PROTOCOLE

Professionnels

- Infirmières travaillant à l'accueil et orientation clinique

Secteurs d'activités

- Accueil et orientation clinique (AOC)

GROUPE DE PERSONNES VISÉES OU SITUATION CLINIQUE VISÉE

- Pour les usagers admissibles à l'accueil et orientation clinique demandant une investigation en neurologie pour ischémie cérébrale transitoire (ICT) / Accident vasculaire cérébral (AVC) mineur.

INDICATIONS

- À l'accueil et orientation clinique, faire les examens selon le type d'investigation déterminé par le médecin requérant.

CONDITIONS

- Apparition des symptômes de façon soudaine;
- Trouble moteur / de coordination hémicorporel ou trouble de langage ou amaurose fugace (perte de la vision complète d'un seul œil);
- Qui s'est résorbé par la suite sans laisser de séquelles majeures;
- Âge supérieur ou égal à 40 ans.

Subaiguë A : Si la manifestation des symptômes date d'il y a entre 1 et 7 jours, prise en charge de l'AOC d'ici 4 jours ouvrables.

Subaiguë B : Si la manifestation des symptômes date d'il y a entre 7 et 30 jours, prise en charge de l'AOC entre 4 à 14 jours ouvrables.

CONTRE-INDICATIONS

- Symptômes de paresthésie ou vertige.
- Si lors de la visite médicale, persistance des symptômes inférieure à 48 heures et usager moins de 40 ans, séquelles majeures.

**N-1 : ISCHÉMIE CÉRÉBRALE TRANSITOIRE / ACCIDENT VASCULAIRE CÉRÉBRAL MINEUR POUR LES
USAGERS DE LA CLINIQUE AOC**

(2023-09-28) DSI

N° : PM-051

Page 1 sur 3

LIMITES

Aucune

RÉFÉRENCES

Aucune

ÉQUIPE ÉLABORATION DE PROTOCOLE MÉDICAL

Porteur du projet : Audrey-Ann Savard et Mélanie Lefebvre		28 septembre 2023
Médecin collaborateur : Dr An Barrette, médecin responsable clinique AOC		2023-09-15
ÉQUIPE ÉLABORATION (experts en contenu)		
NOMS	TITRE	DATE
Dre Brigitte Charbonneau	Chef neurologie	2023-09-15

PROCESSUS DE MISE EN VIGUEUR

VALIDATION		
DSI		Cliquez ici pour entrer une date.
RECOMMANDATION (si médication)		
Comité de pharmacologie	N/A	Cliquez ici pour entrer une date.
ADOPTION par le CECMDP		
<i>Dr Peter Bonneville</i>	<i>Président du CECMDP par intérim</i>	2023-10-17
Signature (résolution signée)	<i>Numéro de résolution : 2023-0195</i>	
Le PM doit d'être révisé aux 5 ans ou avant.		

À l'accueil et orientation clinique, faire les examens selon le type d'investigation déterminée par le médecin requérant.

